

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 mai 2013
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE TREIZE, le TREIZE du mois de MAI à 19h00, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 mai 2013.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membre ayant donné procuration :
Mme BELLONI à M. DIEDRICH
M. SERREDSZUM à M. FOURNIER

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. PELIZZARI (Pierrevillers), LOGNON et FELLY et Mme FANTINEL

Le Président ouvre la séance à 19h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande ensuite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 5.1 Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises – Location de la cellule n°2 à la société « REHA – Assainissement »
- 5.2 Opération « ravalement de façades » - Etude sur le bâti – Choix du Bureau d'études.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que les point 5.1 et 5.2 soient ajoutés à l'ordre du jour.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2013-40 – PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au versement des subventions dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 2 529,17 €.

1.2 DB 2013-41– Opération Ravalement de façades - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au versement des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers pour un montant total de 1 470,00 €.

2. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS

2.1 DB 2013-42 - Programme Local de Prévention des Déchets - Détermination du prix de vente des composteurs

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- FIXE le prix de vente des composteurs 450L en plastique à 20 €
 - FIXE le prix de vente des composteurs 600L en bois à 30 €.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 DB 2013-43 – Plan Paysage – Aménagement d'un parcours pédagogique à Marange-Silvange - Attribution d'une subvention

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer, dans le cadre du Plan Paysage, une aide financière pour l'aménagement d'un parcours pédagogique dans le Bois de l'Abbé à la commune de Marange-Silvange,
 - et FIXE le montant de cette subvention à 10 000 €

3.2 DB 2013-44 – Plan Paysage – Création d'une mare pédagogique à Sainte-Marie-aux-Chênes - Attribution d'une subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide financière, dans le cadre de la compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du paysage, au Collège Gabriel Pierné de Sainte Marie aux Chênes pour la mise en œuvre du projet de création d'une mare pédagogique à Sainte Marie aux Chênes,
- Et FIXE le montant de cette subvention à 350 €

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 DB 2013-45- CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL A MARANGE-SILVANGE - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer l'avenant de prolongation pour le contrat d'assurance dommage ouvrage et « tout risque chantier » passé avec le cabinet PHASE dans le cadre de la construction du centre multi accueil à Marange-Silvange,
- Et autorise le Président à signer cet avenant

4.2 DB 2013-46 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL DANS VALLEE DE L'ORNE - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer l'avenant de prolongation pour le contrat d'assurance dommage ouvrage et « tout risque chantier » passé avec le cabinet PHASE dans le cadre de la construction du centre multi accueil dans la Vallée de l'Orne,
- Et autorise le Président à signer cet avenant.

4.3 DB 2013-47- CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL A VALLEE DE L'ORNE - LOT N°11 – AVENANT N°2

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°2 avec l'entreprise DEBRA, 66, rue des Garennes, 57155 MARLY, pour le lot n°11 – Peintures dans le cadre du marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance dans la Vallée de l'Orne, suite à la défaillance de l'entreprise QUALISOL, pour un montant de 6 676,67 € TTC, soit un nouveau montant total de 36 256,38 € TTC
- Et AUTORISE le Président à signer les documents s'y afférent.

5. POINT AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

5.1 DB 2013-48 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises – Location de la cellule n°2 à la société « REHA - Assainissement »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la location du local n° 2 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte Marie-Aux-Chênes à la Société « REHA-Assainissement » dont le siège est à 37230 – FONDETTES, 12, rue Claude Chappe,
- FIXE le prix de cette location à 5,32 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domains) en date du 29 juillet 2011,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 0,32 € le m², ce qui ramène le prix de location à 5 € HT le m², compte tenu de l'engagement pris la Société « REHA-Assainissement » de procéder à la création de plusieurs emplois,
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- DECIDE de ramener, de ce fait, le montant du loyer à 5 €/m² HT soit 1 331,50 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 266,30 m²,
- DECIDE que le montant de ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'Indice national de référence des loyers publié par l'INSEE,
- et AUTORISE le Président à signer le bail et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec Société « REHA-Assainissement » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

5.2 DB 2013-49- Réalisation d'une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades – Choix du bureau d'études

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer au groupement d'études Cabinet MANGIN (26 rue Mautroté 55100 VERDUN) & X AEQUO - Atelier d'Architecture et d'Urbanisme (2 Rue Saint-Livier, 57000 METZ), l'étude sur le bâti ancien dans le cadre de l'optimisation de l'opération ravalement de façades, pour un montant de 26 662.50€ HT (délai de réalisation de 7 mois)
- et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant à cette offre.

6. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2013
- Tableau de bord financier au 30/04/2013
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/03/2013
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2013
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/04/2013
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/04/2013
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Rombas, le 16 mai 2013

Le Président



Lionel FOURNIER